

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 juillet 2020 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

3 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier. et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 34.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-194 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Adoptée à l'unanimité

2020-07-195 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE AU 22 JUIN 2020

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier. et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2020 et de la séance ordinaire ajournée au 22 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-196 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUIN 2020 ET DU RAPPORT MENSUEL DE DÉLÉGATION 538-2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juin 2020 ainsi que le rapport des paiements effectués et la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2020-07-197 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de juin 2020 pour un montant total de 46 095.14 \$.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-07-198 **AUTORISATION D'EMBAUCHE DE M. GUY CHAUVETTE – EMPLOYÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS – ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE les tâches assumées par le service des travaux publics de la Municipalité sont plus élevées au cours de la saison estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise l'embauche temporaire de M. Guy Chauvette, (du 1^{er} juin 2020 au 27 août 2020) à titre d'employé saisonnier afin de répondre aux besoins du service des travaux publics. M. Chauvette travaillera de façon variable, avec une moyenne hebdomadaire de 16 heures semaines ;

QUE le taux horaire versé à M. Chauvette pour la saison soit de 20.50 \$.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-199 **AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Climat Municipalités – Phase 2 du gouvernement du Québec afin de permettre la réalisation du projet Quartiers actifs à Sainte-Cécile-de-Milton : piste cyclable verte à impacts GES minimisés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage à payer sa part des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 882 714 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au programme Climat Municipalités – Phase 2 est de 661 693 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Climat Municipalités – Phase 2 et à signer la convention d'aide financière advenant que le projet soit retenu.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-200 **AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2020 (PRIMADA)**

CONSIDÉRANT QUE la catégorie « Amélioration, rénovation et construction de bâtiments » du programme correspond au projet de rénovations du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière PRIMADA 2020 offre un financement de 80% des coûts pour les municipalités de moins de 3000 habitants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton possède une Politique familiale et des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a jusqu'au 2 septembre 2020 pour présenter une demande dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu d'autoriser M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire -trésorier à déposer la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés 2020 (PRIMADA) pour les travaux de rénovations au Centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-201

NOUVELLE AFFECTATION ET MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOI DE MME GINETTE DAIGLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire embaucher une personne ayant une formation en comptabilité pour occuper le poste de direction générale adjointe – administration et finances afin de mieux répondre aux besoins de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle personne au poste de direction générale adjointe – administration et finances aura besoin d'un soutien temporaire pour effectuer ses tâches;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre fin au statut d'emploi de Mme Ginette Daigle dès le 27 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'affecter Mme Ginette Daigle à un poste de soutien en comptabilité à partir du 3 août 2020 jusqu'au 27 août 2020, pour un nombre d'heures variables entre 16 heures et 32 heures par semaine selon les besoins, sans modifications salariales et de mettre fin à son statut d'emploi à partir du 27 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-202

AUTORISATION D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – ADMINISTRATION ET FINANCES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire procéder à l'embauche d'un directeur général adjoint - administration et finances ;

CONSIDÉRANT QU'UN concours en ce sens a été lancé et des entrevues tenues ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de M. Pierre-Richard Côté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton procède à l'embauche de M. Pierre-Richard Côté au poste de directeur général adjoint - administration et finances, à compter du 3 août 2020 et autorise les personnes habilitées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-203

DÉMISSION DE MME ISABELLE DUHAMEL ET AUTORISATION D'ENGAGER UNE NOUVELLE BRIGADIÈRE POUR L'AUTOMNE 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-05-130 le conseil confirmait l'embauche de Mme Isabelle Duhamel à titre de brigadière pour l'année 2020 (printemps et automne) ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Duhamel a remis sa démission en date du 29-06-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir le service de brigadier (ère) pour l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Blanchette nous a été référée et que l'entrevue d'embauche fut positive.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de Mme Valérie Blanchette à titre de brigadière pour l'automne 2020 (du début des classes au début novembre), pour un salaire de 15.38 \$ / heure, à raison de 2 heures / jour.

Note : Le Conseil remercie Mme Isabelle Duhamel pour sa courtoisie et la qualité de son travail.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-204 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-02-023 – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – VÉRIFICATEURS COMPTABLES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-02-023 le Conseil autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres relativement au mandat de vérification comptable pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire plutôt aller en demande de prix auprès de cinq firmes comptables étant donné que nous devons procéder rapidement à l'adjudication du mandat pour la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QUE notre règlement de gestion contractuelle nous permet de procéder par demande de prix.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de modifier la résolution 2020-02-023 afin de procéder par demande de prix auprès de cinq firmes comptables.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-205 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE AVEC HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET 9215-3337 QUÉBEC INC. POUR LES TERRAINS DE LA RUE TOUCHETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton entend procéder à l'installation d'une ligne électrique sur la rue Touchette ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton devra obtenir un acte de servitude avec Hydro-Québec, Bell Canada et 9215-3337 Québec Inc. pour les lots : 6 344 222, 6 344 223, 6 344 224, 6 344 225, 6 344 226, 6 344 227, 6 344 228, 6 344 229, 6 344 230, 6 344 231 et 3 882 377 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton assumera les frais relatifs à la rédaction de l'acte de servitude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la direction générale adjointe à signer l'acte de servitude et tous autres documents nécessaires ou requis pour lui donner son plein et entier effet.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-206 **AUTORISATION D'ACHAT DE 7 PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION (PPI)**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de compléter notre Plan de mesures d'urgence en élaborant 7 plans particuliers d'intervention (PPI) : inondations, incendie majeur, glissement de terrain, incident avec matières dangereuses, tempête hivernale/verglas, panne électrique prolongée et détournement de circulation majeur ;

CONSIDÉRANT QUE les PPI sont des guides de gestion de mesures d'urgence qui permettent de préparer les interventions de façon plus précise et de lister et répartir les tâches par mission pour des événements types.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'accepter l'offre de services de Priorité StraTJ pour l'élaboration de 7 PPI au montant de 4 139.10 \$ taxes incluses.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

Adoptée à l'unanimité

2020-07-207 AUTORISATION D'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE SEMI-AUTOMATIQUE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS (PR)

CONSIDÉRANT QUE le service des premiers répondants (PR) a besoin d'un défibrillateur externe semi-automatique pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un défibrillateur externe semi-automatique pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, au montant de 2 992.50 \$ taxe incluse.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-208 RATIFICATION DE PAIEMENT ENTREPRISE C. PROVOST POUR DES TRAVAUX DE PROFILAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE le reprofilage des fossés des rues : Boileau, Bernier et Lussier devaient être refait ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense respecte le budget prévu à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de ratifier la dépense pour des travaux de profilage de fossés chez Entreprise C. Provost, au montant de 7 208.93 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

SINTRA INC - AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 – TRAVAUX DE PAVAGE – 1^{ER} RANG EST – SCM-2017-08

Le conseil décide de reporter ce point afin de permettre la tenue d'une rencontre avec le chargé de projet M. Yves Beaulieu de Consumaj.

2020-07-209 NON-ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-19 – TRAVAUX ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (CENTRE COMMUNAUTAIRE) – TOILETTE HANDICAPÉE

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel d'offres SCM-2019-19 nous avons reçu trois soumissions et que le conseil ne désire pas octroyer ledit contrat avant d'avoir obtenu une subvention du Programme infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de ne pas octroyer le contrat SCM-2020-19.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-210 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2019-12 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 31 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE nous avons lancé un appel d'offres public sur SEAO;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission conforme a été reçue ;

ENTREPRISE	MONTANT TAXES INCLUSES
Construction Blanchard et Frères (1994) Inc.	102 912.05 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission respecte le budget prévu pour lesdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2019-12 à Construction Blanchard et Frères (1994) Inc. pour les travaux de rénovation du 31 rue Principale, au montant de 102 912.05 \$ taxes incluses.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2020-07-211 **AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE DE JARDIN POUR LES PLANTES EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT QUE l'arrosage des plantes extérieures nécessite un système de pompe efficace et fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel n'est pas adéquat ;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été reçue le 30-06-2020 des Équipements Harjo Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un système d'arrosage de jardin chez Les Équipements Harjo Inc. au montant de 5 416.70 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-212 **VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR LA RUE TOUCHETTE- CONDITIONS DE VENTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite vendre ses huit (8) terrains de la rue Touchette ;

CONSIDÉRANT QUE les projets résidentiels qui seront réalisés sur ses terrains sont soumis aux règlements en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressés peuvent faire valoir leur intérêt à acquérir un de ces terrains en complétant le formulaire d'inscription accompagné d'un dépôt de garantie d'un montant de 2 000,00 \$ qui sera non-remboursable en cas de désistement ou de non-conclusion de la vente ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y aura pas de surenchère sur les terrains à céder, la première offre reçue sera celle soumise à la décision du conseil. La formule appliquée sera celle du premier arrivé, premier servi ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a fixé le prix des terrains à 80 000,00 \$ chacun.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et ou en son absence le directeur général adjoint à procéder à la vente des terrains.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-213 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUIN 2020**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juin 2020 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment 3

Permis d'agrandissement 3

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation – Autre 1

Certificat d'autorisation clôtures et haies 1

Certificat d'autorisation de démolition

Demande de dérogation mineure 2

Certificat d'autorisation pour enseigne 2

Permis – Autre 2

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Certificat d'autorisation pour piscine 7

Permis de rénovation 18

Permis d'installation septique 2

Pour un total de 46 permis et une valeur totale de 468 179.00 \$

2020-07-214

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 606-2020 - AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°560-2017 VISANT À APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES, AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, AUX BÂTIMENTS, AUX USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES, À L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS, À CERTAINS USAGES, AUX STATIONNEMENTS, AUX ENSEIGNES, À L'ENVIRONNEMENT, AUX DROITS ACQUIS, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réviser son règlement de zonage 560-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préciser des usages, leurs normes d'implantation ainsi que les normes relatives aux bâtiments, constructions et équipements accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter des usages de production, de la transformation et de la vente de cannabis et de ses dérivés et de déterminer les zones où ces usages seront autorisés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, ainsi que leurs normes d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter des usages industriels légers reliés à l'agriculture et de déterminer les zones où ces usages seront autorisés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, ainsi que leurs normes d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite rendre concordant le règlement de zonage 560-2017 au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Haute-Yamaska quant aux dispositions relatives à l'implantation de bâtiments principaux aux abords de la route 137;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préciser et ajouter des normes relatives à l'aménagement des terrains et l'abattage d'arbres dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préciser et ajouter des normes relatives au stationnement et aux quais de chargement et de déchargement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préciser et ajouter des normes relatives aux enseignes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier les normes relatives aux droits acquis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la LAU, le Conseil doit commencer le processus de remplacement du règlement de zonage par l'adoption d'un premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété que ce règlement est prioritaire lors de la séance ordinaire publique du conseil du 11 mai 2020 par la résolution n°2020-05-146, conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec C-27.1, un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire publique du conseil du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté un premier projet de règlement lors de la séance publique tenue le 11 mai 2020, résolution n° 2020-05-148 ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 7 mai 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance de consultation publique est remplacée par une consultation écrite ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QU'UN avis public pour la tenue d'une consultation écrite a été publié le 12 mai 2020, au bureau municipal, situé au 136 rue Principale et à l'église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation s'est tenue entre le 13 et le 17 mai 2020, pendant laquelle un commentaire a été reçu, et dont le procès-verbal a été soumis au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le second projet 606-2020, amendant le règlement de zonage 560-2017, a été adopté, sans modification, par le conseil lors de sa séance publique du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné en date du 10 juin 2020 aux personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité et visant tout le territoire de la municipalité pour faire une demande afin qu'un référendum soit tenu;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE demande valide n'a été soumise pour qu'un référendum soit tenu, à la date et l'heure limite, soit le 25 juin 2020 à 16h00;

CONSIDÉRANT QUE le second projet 606-2020, amendant le règlement de zonage 560-2017, a été soumis à la MRC de la Haute-Yamaska, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'examen de la conformité du second projet 606-2020 aux objectifs du schéma;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adopter le règlement No 606-2020 intitulé « règlement amendant le règlement de zonage n° 560-2017, visant à apporter des modifications aux dispositions déclaratoires et interprétatives, aux dispositions relatives aux usages, aux bâtiments, aux usages, constructions et équipements accessoires, à l'aménagement des terrains, à certains usages, au stationnement, aux enseignes, à l'environnement, aux droits acquis, ainsi que les grilles des usages et des normes », sans modification.

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-215

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN AGENT D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (MME AUDE KALCINA)

CONSIDÉRANT QUE les besoins en urbanisme de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton sont plus importants pendant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a permis de recevoir et d'analyser plusieurs candidatures ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion des ressources humaines recommande l'embauche de Mme Aude Kalcina.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de Mme Aude Kalcina, pour une période de 14 semaines à compter du 13 juillet 2020, au taux de 19,00 \$ / heure et de la nommer fonctionnaire désigné pour l'application du règlement sur les permis et certificats numéro 558-2017 ainsi que le règlement général G-100.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-216

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 607-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette que sera adopté à la séance tenante le premier projet de règlement 607-2020 visant à amender le règlement de zonage 560-2017.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser l'usage résidentiel de la classe H1 (habitation unifamiliale isolée) dans la zone RE-9.1; et d'autoriser le remplacement d'un usage commercial dérogatoire de la classe C13 « Commerces liés au transport et à la construction » par un usage commercial dérogatoire de remplacement de la classe C3 « Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur » dans le périmètre urbain et sous certaines conditions.

2020-07-217

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 607-2020 - AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 560-2017 VISANT À AUTORISER L'USAGE RÉSIDENTIEL DE LA CLASSE H1 (HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE) DANS LA ZONE RE-9.1 ET D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE PAR UN USAGE DÉROGATOIRE DE REMPLACEMENT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier le règlement de zonage n° 560-2017 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter l'usage résidentiel de la classe H1 qui comprend les habitations comportant un seul logement unifamilial dans la zone RE-9.1, telle que montrée au plan de zonage de l'annexe I du règlement de zonage n° 560-2017 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au paragraphe 18° de l'alinéa 2 de l'article 113 de la LAU, le règlement de zonage peut contenir des dispositions pour permettre de régir par zone ou pour l'ensemble du territoire, les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire par un usage dérogatoire de remplacement dans le périmètre urbain et sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement de zonage n° 560-2017 en vigueur, l'usage commercial de la classe C13 « Commerces liés au transport et à la construction » comprend de l'entreposage extérieur et intérieur de matériels, d'équipement ou de véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement de zonage n° 560-2017 en vigueur, l'usage commercial de la classe C3 « Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur » comprend seulement de l'entreposage intérieur de matériels, d'équipement ou de véhicules ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 124 de la LAU, le Conseil doit adopter un premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec C-27.1, un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire publique du conseil du 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement n° 607-2020 intitulé « règlement amendant le règlement de zonage n° 560-2017, visant à autoriser l'usage résidentiel de la classe H1 (habitation unifamiliale isolée) dans la zone RE-9.1 et d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire par un usage dérogatoire de remplacement dans le périmètre urbain ».

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera accompagnée d'une consultation écrite. Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, doivent, à compter du 19 juillet 2020, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

112, rue Principale

Sainte-Cécile de Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 3 août 2020, à 16 heures.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-218 ADHÉSION ANNUELLE AU MOUVEMENT 4-H POUR 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement 4-H permettra au Camp de jour estival 2020 de recevoir une banque d'activités, de bénéficier gratuitement du prêt d'une trousse pédagogique et de matériel, de recevoir des suggestions d'activités éducatives sur l'arbre, la forêt, la nature et l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement 4-H permettra de recevoir l'appui d'un agent de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement 4-H permettra à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton de participer à des événements et des formations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le conseil autorise l'adhésion au Mouvement 4-H pour 2019-2020 au coût de 100.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-219 SALAIRES EMPLOYÉS CAMP DE JOUR 2020

CONSIDÉRANT QU'UN Camp de jour pour l'été 2020 nécessite l'embauche d'une équipe d'animation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention Emplois Été Canada 2020 pour les animateurs (trices) du Camp de jour a été calculé sur la base d'un salaire maximum de 15,25\$, puisque la subvention demandait d'offrir un salaire plus élevé que le salaire minimum ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton aura une subvention de 13 415\$ d'Emplois Été Canada 2020, ce qui équivaut au salaire de 4 animateurs et animatrices à temps plein au taux horaire minimum, soit 13,10\$;

CONSIDÉRANT QUE des tâches supplémentaires seront effectuées par l'animateur et les animatrices, dû à la COVID-19, comme la désinfection des locaux, du matériel et des salles de toilettes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adopter l'échelle salariale suivante pour l'été 2020, rétroactif au 17 février 2020, soit :

Chef d'équipe	<u>Salaire de base</u> est fixé à 17,25 \$ de l'heure + 2,5% d'indexation = 17,68\$ + 1,16\$ (prime COVID) = 18,84\$	Augmentation de 0,25\$ par année de service consécutive au sein de la Municipalité sera ajouté au salaire de base en vigueur
Animateur/Animatrice	<u>Salaire de base</u> est fixé à 13,25 \$ de l'heure + 2,5% (indexation) = 13,58\$ + 1,16\$ (prime COVID) = 14,75\$	Augmentation de 0,25\$ par année de service consécutive au sein de la Municipalité sera ajouté au salaire de base en vigueur

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Aide-Animateur	Salaire de base est fixé à 5,00 \$ de l'heure + 2,5% (indexation) = 5,13\$	-Enfants de moins de 14 ans. -Les aides-animateurs ne sont pas assujettis à l'application de la norme sur le salaire minimum. -Autorisation écrite des parents requise.
----------------	---	---

Adoptée à l'unanimité

2020-07-220

AUTORISATION D'ACHAT DE TROIS (3) MÂTS DE DRAPEAUX (LIVRAISON ET INSTALLATION INCLUSES)

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à refaire l'aménagement paysager des bâtiments municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de trois (3) mâts de drapeaux chez Tecnima VL (livraison et installation incluses), au montant de 7 932.71 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

a) COVID-19

M. Sarrazin remercie au nom du conseil municipal tous les citoyens pour le respect des consignes exigées par la Santé publique dans le cadre de la pandémie et profite de l'occasion pour souhaiter de bonnes vacances aux Miltonais.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Un citoyen félicite la Municipalité pour l'installation des abris sur les unités de climatisation du Centre communautaire.

2- Un citoyen suggère de choisir des moments en dehors des périodes de circulation élevée pour faire le marquage des voies publiques en donnant comme exemple l'intersection du 3^e Rang et de la Route 137.

3- Un citoyen mentionne que malgré le fait qu'aucune solution n'a été retenue pour la problématique d'écoulement des eaux sur le 3^e Rang Ouest, les travaux de profilage de fossé effectués ce printemps ont contribué à corriger la situation.

4- Un citoyen explique qu'il a remarqué, à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité, des installations en télécommunication qui ne sont pas terminées. Par exemple, des fils sont enroulés autour des poteaux sur le 3^e rang Ouest ainsi que sur le rang du Haut-de-la-rivière Sud.

M. Sarrazin répond qu'un suivi sera fait avec l'entreprise de communication concernée pour corriger la situation.

5- Un citoyen demande à quel moment les états financiers 2019 seront disponibles sur le site web de la Municipalité?

M. Sarrazin répond que cela sera fait prochainement.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

6- Un citoyen demande des explications concernant les augmentations importantes chaque année concernant l'entente de loisirs avec la Ville de Granby?

M. Sarrazin explique que les frais de l'entente avec la Ville de Granby sont progressifs sur une durée de cinq ans.

2020-07-221 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 29.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier